

Souffrances au travail : STOP ! Mobilisé-es pour nos conditions de travail

Le CHSCT MEN (ministériel) qui va aborder la question des actes suicidaires est prévu le mercredi 6 novembre l'après-midi. Ce sera de nouveau l'occasion de montrer notre détermination pour que le geste de Christine n'ait pas été vain.

ACTION MERCREDI 6 NOVEMBRE 2019
(informations à venir sur le site du SNU.ipp 93)

**Dans les écoles
à partir de maintenant,
nous ferons seulement
ce qui est utile aux élèves
et aux collègues.**



La journée du 3 octobre a été l'occasion de montrer partout l'intense émotion et la colère après le geste tragique de notre collègue Christine Renon. Le SNUipp-FSU 93 a reçu de très nombreux messages de soutien et d'actions organisées dans tous les départements. En Seine-Saint-Denis, plus de 60% de la profession était en grève, plus de 200 écoles fermées et plus de 3500 collègues rassemblés à la DSDEN.

Le geste témoigne d'une situation d'extrême souffrance au travail et fait écho au mal être de l'ensemble de la profession au-delà de notre département, dans toute la France, y compris dans les DOM. Sa lettre est un acte militant et TOU-TES les collègues ont pu se reconnaître à travers cet écrit : direction d'école, enseignant-es, PEMF, CPC, enseignant-es spécialisé-es, personnel administratif...

La pétition intersyndicale «Plus jamais ça !» a déjà recueilli 122 769 signatures en une semaine.

Sommaire : p.1 : Souffrances au travail : STOP ! Action du 06/11/19 - p.2 : L'institution est responsable !
p.3 : Le matin avec Mireille Brigaudiot ; Comment s'inscrire au stage ; Modèle d'autorisation d'absence.
p.4 : Journée de formation syndicale du 26 novembre 2019.

L'Institution est responsable !

La mission de direction d'école s'est complexifiée ces dernières années notamment par des injonctions hiérarchiques, parfois contradictoires, de plus en plus déconnectées du travail de terrain et l'alourdissement des tâches dévolues à cette mission.

La désorganisation des nominations des collègues dans les écoles, suite à de nouvelles dispositions imposées par le ministère, n'a pas permis une rentrée aussi sereine que veut bien le faire penser le ministre.

La solitude de la mission de direction d'école dans les tâches quotidiennes administratives et organisationnelles qui s'accroissent devient insupportable.

Le manque de formation et d'accompagnement pour les directrices et les directeurs d'école lors de la gestion de situations de crise renforce le sentiment de solitude face à des décisions impactant familles, élèves et collègues.

Les emplois d'aide à la direction et au fonctionnement de l'école ont été supprimés. Des injonctions hiérarchiques, sans lien immédiat avec le quotidien de l'école se multiplient, entraînant une perte de sens du métier.

Le SNUipp-FSU n'a cessé d'alerter sur les conditions d'exercice, le manque de moyens et l'insuffisante reconnaissance professionnelle accordée aux directeurs et directrices d'écoles.

Par une volonté de standardisation des pratiques professionnelles, les directives ministérielles, rectorales et académiques se superposent, sans jamais faire le lien avec les professionnels de terrain, que nous sommes, pour les mettre en cohérence, en vérifier la faisabilité. Cette marche forcée de réformes rejetées par la profession l'année dernière par de nombreuses mobilisations et dans les instances paritaires ministérielles comme

académiques ou départementales, contraint de nombreux collègues à mettre en œuvre sous la pression hiérarchique des mesures qui heurtent leur professionnalité, voire qui bafouent leurs valeurs humaines, professionnelles et éthiques.



Le ministère de l'Éducation nationale doit prendre toute la mesure de la situation de l'école, apporter des réponses urgentes pour un meilleur fonctionnement et garantir la santé, la sécurité et le bien-être au travail de l'ensemble de ses personnels en mettant fin aux méthodes de management issues du privé.

Dans le 93 :

- rassemblement à l'école Méhul jeudi 26 septembre : plus de 400 participants.
- grève et rassemblement : jeudi 3 octobre.
- CHSCT extraordinaire : un seul point abordé l'acte suicidaire de la collègue de Pantin (déclaration et compte rendu sur notre site internet)
- marche blanche à Pantin : samedi 5 octobre, plus de 2000 personnes présentes.
- réunion des directions d'école : mardi 8 octobre, 50 collègues ont participé. Des consignes syndicales, issues du débat, ont été envoyées dans les écoles ainsi qu'une lettre ouverte au ministre et une motion de conseil des maitres.
- sur notre site :
 - des outils pour «comprendre et résister à la souffrance au travail»,
 - des documents à utiliser pour que notre administration et l'institution ne disent plus «on ne savait pas», regroupés pour un accès plus simple en cas d'agression, violences.

D'autres sujets font écho aussi dans la fonction publique et l'éducation nationale en particulier, ce sont des sujets forts qui traversent la profession : **conditions de travail, déclassement salarial, retraites, loi de transformation de la Fonction publique**. Toutes ces questions appellent à d'autres mobilisations.

**Tou-tes dans l'action
à partir du 5 décembre**

Le matin avec : Mireille Brigaudiot enseignante chercheuse en sciences du langage

Elle fait dans son livre «Langage et école maternelle» la synthèse de centaines d'observations de classes, en tant que maîtresse, en tant que formatrice, en tant qu'enseignant-chercheur en Sciences du langage. Elle a participé à l'écriture des programmes de 2015.

«Donner très tôt aux enfants une vie intellectuelle»

La volonté d'une maternelle moins injuste était l'objectif n°1 du programme 2015, suite à la loi d'orientation du 8 juillet 2013. C'est ce qui a justifié des orientations cohérentes, notamment l'évaluation positive qui s'intéresse aux progrès d'un enfant par rapport à lui-même, les conseils pédagogiques fondés sur des données développementales, une conception du langage en tant qu'activité de haut niveau, potentiellement partagée par tous les enfants à la naissance.

L'article 1 de la loi de Refondation de l'école réaffirme l'importance de lutter contre les inégalités sociales. C'est effectivement la priorité. «Il reconnaît que tous les enfants partagent la capacité d'apprendre et de progresser. Il veille à l'inclusion scolaire de tous les enfants, sans aucune distinction. Il veille également à la mixité sociale des publics scolarisés au sein des établissements d'enseignement. Pour garantir la réussite de tous, l'école se construit avec la participation des parents, quelle que soit leur origine sociale. Elle s'enrichit et se conforte par le dialogue et la coopération entre tous les acteurs de la communauté éducative.». L'ambition affichée est bien d'arrêter d'aggraver les écarts. Il «faut sauver les enfants».

L'école maternelle aggrave les écarts alors que l'enseignant n'en a pas conscience. Les pratiques actuelles aident les élèves les plus brillants mais l'action doit aller vers les autres. «En se calant sur les élèves prioritaires on n'empêche pas les autres d'avancer». Le métier d'enseignant est un métier difficile. On est seul(e) face à un groupe d'élèves. L'idéal est de pouvoir regarder ses élèves sans faire classe. Il faut donc apprendre à les regarder. Il faut leur dire : «Voilà, vous avez tous un travail, Moi je vais vous regarder». On doit tout dire de ce qu'on l'on fait et de ce qu'ils font à l'école. Cette observation va permettre d'analyser, d'observer et proposer des réponses.

Site : mireillebrigaudiot.info

Participer à une formation syndicale fait partie du droit syndical. Il est très important, notamment dans le contexte actuel, que les collègues continuent à s'emparer de leurs droits !

Si vous souhaitez participer, faites parvenir **la demande ci-dessous à votre IEN un mois avant la date du stage, soit le 26 octobre** dernier délai.

Si l'IEN n'a pas répondu 15 jours avant la date du stage, l'absence est considérée comme acceptée. Si l'IEN refuse l'autorisation d'absence, contactez-nous.

Comment s'inscrire à la formation syndicale ?

Tous les agents titulaires ou non titulaires de la Fonction Publique, ont droit à 12 jours de formation syndicale par an (vous pouvez donc vous inscrire à plusieurs formations). Elles donnent droit à autorisation d'absence rémunérée.

Modalités d'inscription :

Adressez votre demande d'autorisation d'absence à votre IEN, par mail (mail professionnel) ou par courrier

un mois au moins avant la date de la formation, soit le 26 octobre 2019 au plus tard.

Une attestation de présence vous sera fournie lors de la formation.

Modèle d'autorisation d'absence

NOM..... Prénom.....
Grade et Fonction.....
Ecole.....

à Monsieur le Directeur Académique
des Services de l'Éducation Nationale
S/C de l'Inspecteur de l'Éducation Nationale
de la circonscription de....

Monsieur le Directeur Académique,

Conformément aux dispositions de la loi n°84/16 du 11/01/1984 (art. 34, alinéa 7) portant statut général des fonctionnaires définissant l'attribution des congés pour la formation syndicale, avec maintien intégral du salaire, j'ai l'honneur de solliciter un congé le mardi 26 novembre 2019 toute la journée pour participer à une formation syndicale.

Cette formation se déroulera à la Bourse du Travail de Saint-Denis.

Elle est organisée par la section départementale du SNUipp-FSU 93, sous l'égide du Centre National de Formation Syndicale de la FSU, organisme agréé, figurant sur la liste des Centres dont les stages ou sessions ouvrent droit aux congés pour la formation syndicale (Arrêté du 02/02/1995 publié au J.O. du 10/02/1995).

A.....Le.....

Signature

N'oubliez pas de vous inscrire sur le site du SNUipp-FSU 93 (<http://93.snuipp.fr>) dans la rubrique "Nouveautés : Journée de formation syndicale". (Pour rappel : Pas de repas organisé sur place).

**ATTENTION
AUTORISATION
D'ABSENCE
1 MOIS AVANT**

**Le SNUipp-FSU 93 organise
une journée de formation syndicale
ouverte à tou-tes les collègues**

*"La mise au pas des pratiques pédagogiques :
du pilotage au formatage"*

Mardi 26 novembre 2019
de 9 h à 16 h 30

Bourse du Travail de SAINT-DENIS

9-11 rue Génin (Métro 13 Porte de Paris). T8
Salle Marcel Paul (1er étage)

Programme de la journée

**Inscrivez-vous
IMPÉRATIVEMENT**

**avant
le 26 octobre 2019**

(attention : début des vacances
le 20 octobre)

→ auprès de l'IEN :

Modèle d'autorisation d'absence
p.3 ou sur le site du SNU.ipp-FSU 93.

→ auprès du SNUipp-FSU 93 :

Confirmez-nous votre participation en
remplissant le formulaire en ligne.

Site : 93.snuipp.fr

A partir de 8 h 45 accueil autour d'un café...

Matin :

Avec Mireille Brigaudiot

Enseignante-chercheuse en sciences du langage

*"En maternelle que faire
de la circulaire de rentrée ?"*

Après-midi :

Avec Rachel Schneider

Secteur éducatif du SNUipp national

*"Evaluations nationales,
la grande triche ?
Lecture, que faire des guides
multicolores ?"*